



Il faut sauver les Haras de TARBES.

Chantal ROBIN RODRIGO propose au Ministre de l'Agriculture un partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional pour conserver les Haras à TARBES.

Mme Chantal Robin-Rodrigo – En dépit du contrat d'objectifs signé en 2003 entre l'État et l'établissement public des haras nationaux, on a du mal à discerner l'orientation de la politique du cheval. C'est le constat fait par le sénateur Bourdin dans son rapport de 2006, qui relève notamment la difficulté pour les haras de trouver un positionnement clair entre leurs missions traditionnelles et celles que leur attribue le contrat d'objectifs, portant sur l'étalement public, l'identification et la surveillance sanitaire.



La ville de Tarbes possède un haras national, avec un centre technique permanent hébergeant des étalons. C'est un élément fort du patrimoine local, et les conseils général et régional sont prêts à s'impliquer financièrement sur le projet de création d'un pôle hippique, à condition que les haras soient maintenus dans leur forme actuelle. Pouvez-vous nous préciser vos orientations pour conforter la filière équine et la place qu'occuperont les haras nationaux ? M'assurez-vous que le haras de Tarbes sera maintenu dans sa configuration actuelle, avec son centre technique ?

M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture – Nous travaillons avec les collectivités locales au maintien du haras de Tarbes. S'agissant plus généralement de la politique menée en matière de haras, le contrat d'objectifs 2004-2008 prévoyait, au-delà d'une rénovation des modes d'intervention de l'établissement, une adaptation des infrastructures. Un schéma territorial a ainsi été élaboré afin d'optimiser les moyens. Dix-neuf pôles hippiques sont articulés autour de projets de développement spécifiques ; les centres techniques seront au nombre de cent dix en 2008, pour donner des conseils aux détenteurs d'équidés, et non plus seulement aux éleveurs, en complément de leurs missions habituelles d'identification et de reproduction. Plusieurs pôles ont été labellisés « pôles d'excellence rurale ».

Mes services analysent le rapport d'audit sur l'établissement public des haras nationaux, afin de préparer un nouveau contrat d'objectifs ; les missions d'intérêt général, les besoins de la filière, le partenariat avec les collectivités sera évidemment au cœur du dispositif.